



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Evolution accidentologie

En 2009, on comptabilise 261 accidents corporels de la circulation, 22 tués, 126 blessés hospitalisés, 204 blessés non hospitalisés. Par rapport à l'année 2008, on enregistre une tendance toujours à la baisse concernant le nombre d'accidents, cependant avec une gravité toujours élevée (pour l'année 2008 : 291 accidents corporels, 18 tués, 144 blessés hospitalisés et 257 blessés non hospitalisés).

Pour la période comprise entre 2003 et 2009, on note une baisse de 45 % des accidents corporels de la circulation. Le nombre de blessés (hospitalisés et non hospitalisés) a également baissé, mais le nombre de tués se situe, d'une année sur l'autre, entre 14 et 22 tués.

En agglomération, les accidents mortels concernent les piétons et les motards. Hors agglomération ce sont surtout les véhicules légers qui sont impliqués(vitesse).

Il y a une légère baisse des accidents mortels dus à la vitesse, mais augmentation des accidents dues aux conduites addictives (31 % des accidents mortels en 2009).

Opérations de contrôle 2009

Les opérations de contrôle d'alcoolémie sont plus ciblées. Il est constaté une nette augmentation des dépistages d'alcoolémies positifs (+ 8%), ainsi qu'une légère augmentation des PV pour excès de vitesse et des retraits de permis.

Les résultats enregistrés en matière de sécurité routière sur le département des HAUTES-PYRENEES depuis 2003 démontrent la nécessité de poursuivre l'engagement dans la lutte contre l'insécurité routière, par une action cohérente de l'ensemble des partenaires impliqués (services de l'Etat, collectivités territoriales, associations).

Afin d'inscrire cette action dans la durée, le Document Général d'Orientation (DGO) 2008-2012 fixe les enjeux départementaux, à l'issue d'une analyse approfondie de l'accidentalité départementale et d'un travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2009, 76 actions de sécurité routière ont été réalisées par les partenaires du réseau associatif de la sécurité routières et par les services de l'Etat. Dans le cadre du programme LABEL VIE 2009, projet de sécurité routière mis en place par des Jeunes pour les Jeunes, 33 actions qui ont été aidées et financées par la préfecture.

Enjeux du DGO sur lesquels vont se concentrer les actions du PDASR 2010

- les Jeunes
- les deux roues motorisés
- les Séniors
- l'alcool
- les piétons
- la vitesse

A ce jour, 59 projets d'actions sont inscrits dans le cadre du PDASR 2010. Un effort va être porté sur la notion de partage de l'espace dans le cadre d'actions en direction du Grand Public.

**Evolution de l'accidentologie
de 2003 à 2009 sur le département**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (au 15/01/2010)
Accidents	468	423	384	376	379	291	261	6
Dont mortels	14	20	20	22	15	18	22	0
Nombre de tués	15	23	20	22	15	18	22	0
Blessés Hospitalisés (graves)	110	70	159	161	177	144	126	5
Blessés non hospitalisés (légers)	499	491	355	333	357	257	204	7
<i>En pourcentage accidents mortels</i>								
Hors agglomération	90 %	50 %	80 %	78 %	46 %	73 %	78 %	
En agglomération	10 %	50 %	20 %	22 %	54 %	27 %	22 %	
<i>Fréquence d'apparition des principaux facteurs dans les accidents mortels</i>								
Vitesse inadaptée	26 %	50 %	35 %	22 %	40 %	%	22 %	
Alcool et drogue au volant	20 %	55 %	25 %	36 %	13 %	33 %	31 %	

HAUTES - PYRENEES	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Année
Nombre d'accidents corporels <i>(appel année précédente)</i>	15 31	22 30	21 19	23 15	25 16	22 22	28 23	21 16	28 29	17 34	19 22	20 30	261 294
Nombre de trés <i>(appel année précédente)</i>	0 2	2 4	1 1	4 0	1 1	3 2	3 1	2 1	3 0	0 3	1 0	2 3	22 18
Nombre de blessés hospitalisés <i>(appel année précédente)</i>	5 12	12 23	9 9	11 8	12 9	6 13	15 9	14 7	19 17	5 16	12 8	6 13	126 144
Nombre de blessés non hospitalisés <i>(appel année précédente)</i>	14 34	18 13	24 16	18 16	17 23	18 16	19 26	13 17	14 22	17 27	15 28	17 19	204 257
Nombre dépistages alcoolémie <i>(appel année précédente)</i>	3 224 4 007	3 074 3 717	3 798 3 810	3 343 3 768	4 265 4 188	3 636 4 186	3 477 3 186	3 376 3 560	4 284 3 080	4 470 4 063	3 722 3 848	2 972 7 283	43 638 46 626
Nombre de dépistages positifs <i>(appel année précédente)</i>	88 76	80 77	110 76	105 70	123 77	70 87	90 60	86 89	106 72	123 96	81 94	42 140	1 104 1 022
Nombre P.V. excès de vitesse <i>(appel année précédente)</i>	294 248	435 483	502 493	457 459	652 495	436 325	325 450	390 413	468 304	312 252	371 331	275 7	4 917 4 280
Nombre permis retenus, suspendus <i>(appel année précédente)</i>	36 38	34 30	36 37	26 36	35 39	28 29	30 12	18 29	37 28	24 28	32 25	12 28	348 338
dont suite alcoolémie excessive <i>(appel année précédente)</i>	30 28	24 21	26 23	24 19	28 26	26 27	22 11	13 26	33 24	16 26	29 19	7 21	278 268
dont suite à excès de vitesse <i>(appel année précédente)</i>	6 10	10 9	10 4	2 7	7 14	2 2	8 1	5 4	4 4	8 3	3 6	5 7	70 71

Source : Préfecture des HAUTES-PYRENEES / Cabinet / SIDPC / Cellule Sécurité Routière

CONTROLE SANCTION AUTOMATISE

Sept radars automatiques fixes sont en service sur le département des Hautes-Pyrénées. Les sites d'implantation de ces appareils répondent aux différents critères indiqués dans la circulaire ministérielle du 26 février 2003, à savoir, zone de concentration d'accidents, mise en place d'un contrôle de vitesse très difficile, voire impossible.

A ces appareils s'ajoutent également, les quatre radars automatiques mobiles de la Gendarmerie Nationale et le radar automatique mobile de la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

INFRACTIONS RELEVÉES SUR LES RADARS AUTOMATIQUES

	date de mise en service	Infractions relevées en 2008	Infractions relevées en 2009
A 64 (Lutilhous) 	21/04/2005	26879	23897
RD 935 (Tarbes) 	30/06/2005	6227	6381
RD 817 (Ibos) 	24/03/2005	408	298
RD 929 (Hèches) 	01/02/2006	421	453
RN 21(Escondeaux) 	14/06/2006	1705	1375
RD 817 (Pinas) 	30/07/2007	17860	10678
RN 21 (Tarbes) 	11/04/2008	6605	4794
5 radars embarqués		16462	13667
total_global année		76567	61543
92% infractions relevées concernent des vitesses comprises entre 0 et 20 km/h au dessus de la vitesse autorisée			

Très nette diminution des vitesses sur les zones contrôlées par les radars automatiques fixes. Autre point positif, il n'y a plus d'accidents mortels ou graves sur ces zones depuis l'installation de ces appareils.